

## Avenir du Territoire entre Saône et Rhin - Demandes de subventions

**M. CHEVALLER, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :** A la suite de la décision d'abandon du projet de canal à grand gabarit entre le Rhin et le Rhône prise en juin 1997, le Gouvernement a élaboré un nouveau projet de développement. Ce projet dénommé «**AVENIR DU TERRITOIRE ENTRE SAONE ET RHIN**» a pour objectif la mise en valeur et la protection du territoire avec des objectifs de développement durable, respectueux de l'environnement, accordant une attention particulière aux problématiques du patrimoine naturel et paysager, de la gestion de l'eau, de l'amélioration du cadre de vie urbain, des transports et du développement économique.

Ce programme «**AVENIR DU TERRITOIRE ENTRE SAONE ET RHIN**» se décline à la fois de façon thématique sous la forme d'axes interrégionaux ainsi que de façon territoriale en 7 espaces de projet.

La convention interrégionale s'appuie sur 4 orientations :

**AXE A : préserver et valoriser les atouts patrimoniaux :** amélioration de la qualité de l'eau, la lutte contre les inondations et la réhabilitation du canal du Rhône au Rhin.

**AXE B : favoriser le développement endogène et renforcer l'attractivité du territoire :** valorisation de la voie d'eau avec la réalisation de la véloroute, de ports, haltes et relais fluviaux, les actions en faveur de l'agriculture et de la forêt, la modernisation des installations de production d'hydroélectricité sur le Doubs et des actions innovantes de maîtrise de l'énergie, de gestion des déchets et de constructions à haute qualité environnementale

**AXE C : organiser les modes de transport :** aborde le monde routier avec la requalification de l'axe parallèle à l'autoroute en axe interurbain par des opérations visant à reporter le trafic de transit sur l'autoroute et à améliorer la sécurité et le cadre de vie dans les villages traversés ; le mode ferroviaire avec la mise au gabarit B1 de la ligne Mulhouse-Dijon et le mode fluvial avec la poursuite de l'aménagement de la plate-forme de Pagny.

**AXE D : Faciliter l'émergence de projets locaux :** cet axe est décomposé dans le Doubs selon trois espaces de projets :

L'agglomération bisontine, le Doubs central et l'aire Belfort

Héricourt

Montbéliard.

La Ville de Besançon sollicite des financements dans le cadre du programme «**AVENIR DU TERRITOIRE ENTRE SAONE ET RHIN**» pour les projets suivants :

### **1 - Combe Boichard : Aménagement d'un sentier pédagogique de découverte géologique et botanique :**

Les objectifs poursuivis sont :

- . la préservation de ce milieu naturel fragile en le faisant connaître au public
- . la pérennité du site dans un quartier où les espaces résiduels sont de plus en plus sollicités

. la sensibilisation à l'environnement et au développement durable notamment du groupe scolaire Jean Boichard attenant.

- Montant prévisionnel : 52 415 € HT soit 62 688,34 € TTC
- Participation ATSR (Etat, Région) sollicitée : 20 966 € (40 %)
- Participation du Département du Doubs (Programme espaces naturels sensibles) : 20 966 € (40 %)
- Part à la charge de la Ville : 10 483 € (20 %)
- TVA à la charge de la Ville : 10 273,34 €
- Localisation géographique : Ville de Besançon, chemin des Tilleroyes
- Démarrage des travaux : à réception de l'accusé de réception de la Préfecture
- Durée des travaux : 3 mois

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

## **2 - Jardin des Sens - Promenade de l'Helvétie : mise en place d'une signalétique tous publics :**

Le projet a pour objectif de :

. faire connaître et valoriser la Promenade de l'Helvétie, Jardin des Sens (atout patrimonial - ceinture verte du centre historique - relais du Jardin Botanique)

. être un outil pédagogique de sensibilisation au développement durable

. répondre à la demande d'équipements formulée par de nombreux promeneurs

. élargir les moyens de communication à disposition du public notamment les handicapés moteurs, les non-voyants et mal-voyants.

- Montant prévisionnel : 28 635 € HT soit 31 155 € TTC
- Participation ATSR (Etat, Région) sollicitée : 13 908 € (48,57 %)
- Participation du Département du Doubs (aide traditionnelle) : 9 000 € (31,43 %)
- Part à la charge de la Ville : 5 727 € (20 %)
- TVA à la charge de la Ville : 2 520 €
- Localisation géographique : Ville de Besançon, Promenade de l'Helvétie en prolongement de la promenade Micaud
- Démarrage des travaux : à réception de l'accusé de réception de la Préfecture
- Durée des travaux : 3 mois

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

## **3 - Démarche Haute Qualité Environnementale dans le cadre de la construction de la Maison de quartier de Velotte :**

La démarche HQE porte sur la construction d'une maison de quartier dans le secteur de Velotte (rue des Journaux) et la construction de 4 vestiaires sportifs attenant à cette maison.

7 cibles de la démarche HQE sont privilégiées : relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement immédiat ; choix intégré des procédés et produits de construction ; chantier à faible nuisance ; gestion de l'énergie ; entretien et maintenance ; confort acoustique et confort visuel.

- Montant prévisionnel : 970 253,55 € HT soit 1 160 423,24 € TTC dont surcoût HQE : 284 801,83 € HT
- Participation ATSR sollicitée sur le surcoût HQE : 227 842 € (23,49 % du coût total du projet)
- Participation du Département du Doubs : 100 000 € (10,31 %)
- Part à la charge de la Ville : 642 411,55 € (66,20 %)
- TVA à la charge de la Ville : 190 169,69 €
- Localisation géographique : Ville de Besançon, Quartier de Velotte entre le terrain de football Henri Joran et le chemin des Journaux
- Démarrage des travaux : janvier 2003
- Durée des travaux : 1 an

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

#### **4 - Démarche Haute Qualité Environnementale dans le cadre de la construction d'une chaufferie bois à Planoise :**

Le projet entre dans le cadre de la démarche pour des bâtiments à Haute Qualité Environnementale. Ce projet va permettre d'utiliser une énergie renouvelable : le bois, et participer à la préservation des ressources de la planète. Par cette opération, tous les bâtiments raccordés au réseau de chaleur de Planoise vont voir leur bilan environnemental amélioré.

La démarche HQE vise à une prise en compte globale de l'ensemble des 14 cibles dont relation harmonieuse des bâtiments et de leur environnement immédiat, choix intégré des procédés et produits de construction, qualité de l'air, gestion de l'énergie, gestion de l'entretien et de la maintenance, confort acoustique.

- Montant prévisionnel : 3 049 000 € HT soit 3 646 604 € TTC dont surcoût HQE : 258 000 € HT
- Participation ATSR sollicitée sur le surcoût HQE : 258 000 € (8,47 %)
- Participation de la Région sollicitée : 152 400 € (5 %)
- Participation du Département du Doubs et de l'ADEME sollicitée : 1 418 900 € (46,54 %)
- Part à la charge de la Ville : 1 219 700 € (40 %)
- TVA à la charge de la Ville : 597 604 €
- Localisation géographique : Quartier de Planoise, entre la rue de Dole et la chaufferie actuelle
- Démarrage des travaux : 2003
- Durée des travaux : 82 semaines

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

**5 - Itinéraire cyclable - aménagement des berges du Doubs en centre-ville :**

Dans le cadre d'une valorisation du centre-ville et de sa découverte, le projet consiste à achever la boucle cyclable du centre-ville, du Moulin Saint-Paul à Rivotte.

- Montant prévisionnel : 231 460,10 € HT soit 276 826,28 € TTC
- Participation ATSR sollicitée : 185 168 € (80 %)
- Part à la charge de la Ville : 46 292,10 € (20 %)
- TVA à la charge de la Ville : 45 366,18 €
- Localisation géographique : Ville de Besançon, berges du Doubs
- Démarrage des travaux : à réception de l'accusé de réception de la Préfecture
- Durée des travaux : 6 mois

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

**6 - Itinéraire cyclable : CAMPUS - GARE - CENTRE-VILLE**

Le projet contribue à renforcer l'attractivité du centre-ville et son accessibilité par modes doux. L'itinéraire retenu permet de relier le centre-ville aux itinéraires envisagés sur l'agglomération.

- Montant prévisionnel : 210 910,90 € HT soit 252 249,44 € TTC
- Participation ATSR sollicitée : 168 728 € (80 %)
- Part à la charge de la Ville : 42 182,90 € (20 %)
- TVA à la charge de la Ville : 41 338,54 €
- Localisation géographique : Ville de Besançon, itinéraire CAMPUS - Gare - Centre-Ville
- Démarrage des travaux : à réception de l'accusé de réception de la Préfecture
- Durée des travaux : 6 mois

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

**7 - Action de sensibilisation sur le développement durable - réalisation d'un guide des gestes écocitoyens**

Le guide des gestes écocitoyens a pour but d'expliquer les enjeux et traduire des notions liées au concept de développement durable, de fournir des informations et des conseils pratiques sur les gestes à acquérir au quotidien pour agir dans le sens de la solidarité et du développement durable.

- Montant prévisionnel : 55 130 € HT soit 65 935,48 € TTC
- Participation ATSR (Etat, Région, Département) sollicitée : 44 104 € (80 %)
- Part à la charge de la Ville : 11 026 € (20 %)
- TVA à la charge de la Ville : 10 805,48 €
- Début de l'opération : à réception de l'accusé de réception de la Préfecture
- Durée de l'opération : 1 an

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

## 8 - Friche industrielle des Prés de Vaux

Le projet s'inscrit dans la perspective de l'évolution des Prés de Vaux.

### Propriété SPAC

#### **Acquisition**

- Montant prévisionnel : 109 091,86 €
- Participation ATSR sollicitée : 49 647 € (45,51 %)
- Participation du Département du Doubs (Contrat CITE) : 37 625 € (34,49 %)
- Part à la charge de la Ville : 21 819,86 € (20 %)
- Date d'acquisition : 2002

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

#### **Démolition**

- Montant prévisionnel : 70 000 € HT soit 83 720 € TTC
- Participation ATSR sollicitée : 31 500 € (45 %)
- Participation du Département du Doubs (Contrat CITE) : 24 500 € (35 %)
- Part à la charge de la Ville : 14 000 € (20 %)
- TVA à la charge de la Ville : 13 720 €
- Date de réalisation : 2003

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

### Propriété SUPERIOR

#### **Démolition**

- Montant prévisionnel : 290 000 € HT soit 346 840 € TTC
- Participation ATSR sollicitée : 145 000 € (50 %)
- Part à la charge de la Ville : 145 000 € (50 %)
- TVA à la charge de la Ville : 56 840 €
- Démarrage des travaux : 2006

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

### Propriété BAURAND

#### **Acquisition**

- Montant prévisionnel : 628 150 €
- Participation ATSR sollicitée : 236 411 € (37,64 %)
- Participation du Département du Doubs (CITE) : 266 109 € (42,36 %)
- Part à la charge de la Ville : 125 630 € (20 %)
- Date prévisionnelle d'acquisition : 2002

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

**Démolition**

- Montant prévisionnel : 80 000 € HT soit 95 680 € TTC
- Participation ATSR sollicitée : 30 109 € (37,64 %)
- Participation du Département du Doubs (CITE) : 33 891 € (42,36 %)
- Part à la charge de la Ville : 16 000 € (20 %)
- TVA à la charge de la Ville : 15 680 €
- Démarrage des travaux : 2003

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

**Copropriété 2, Place Guyon****Propriété Société Financière MB1****Acquisition**

- Montant prévisionnel : 355 390 € HT
- Participation ATSR sollicitée : 177 695 € (50 %)
- Part à la charge de la Ville : 177 695 € (50 %)
- Date d'acquisition : 2003/2004

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

**Démolition**

- Montant prévisionnel : 355 390 € HT soit 425 046,44 € TTC
- Participation ATSR sollicitée : 144 250 € (50 %)
- Part à la charge de la Ville : 144 250 € (50 %)
- TVA à la charge de la Ville : 69 656,44 €
- Date de réalisation : 2005

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

**Propriété SCI CHEVENEMENT****Acquisition**

- Montant prévisionnel : 108 000 €
- Participation ATSR sollicitée : 54 000 € (50 %)
- Part à la charge de la Ville : 54 000 € (50 %)
- Date d'acquisition : 2003/2004

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

**Démolition**

- Montant prévisionnel : 33 500 € HT soit 40 066 € TTC
- Participation ATSR sollicitée : 16 750 € (50 %)
- Part à la charge de la Ville : 16 750 € (50 %)

- TVA à la charge de la Ville : 6 566 €

- Date de réalisation : 2005

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

Propriété Société MEGNIN BERNARD

#### **Acquisition**

- Montant prévisionnel : 162 500 € HT

- Participation ATSR sollicitée : 81 250 € (50 %)

- Part à la charge de la Ville : 81 250 € (50 %)

- Date d'acquisition : 2003/2004

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

#### **Démolition**

- Montant prévisionnel : 228 500 € HT soit 273 286 €

- Participation ATSR sollicitée : 114 250 € (50 %)

- Part à la charge de la Ville : 114 250 € (50 %)

- TVA à la charge de la Ville : 44 786 €

- Date de réalisation : 2005

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

Propriété NONOTTE

#### **Acquisition**

- Montant prévisionnel : 108 000 €

- Participation ATSR sollicitée : 54 000 € (50 %)

- Part à la charge de la Ville : 54 000 € (50 %)

- Date d'acquisition : 2003/2004

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

#### **Démolition**

- Montant prévisionnel : 54 800 € HT soit 65 540,80 € TTC

- Participation ATSR sollicitée : 27 400 € (50 %)

- Part à la charge de la Ville : 27 400 € (50 %)

- TVA à la charge de la Ville : 10 740,80 €

- Date de réalisation : 2005

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

Propriété PHYSENTI**Démolition**

- Montant prévisionnel : 2 900 000 € HT soit 3 468 400 € TTC
- Participation ATSR sollicitée : 1 450 000 € (50 %)
- Part à la charge de la Ville : 1 450 000 € (50 %)
- TVA à la charge de la Ville : 568 400 €
- Date de réalisation : 2005

La Ville de Besançon s'engage à prendre à sa charge le financement non acquis.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à solliciter des financements dans le cadre du programme «AVENIR DU TERRITOIRE ENTRE SAONE ET RHIN» pour ces projets et à solliciter les divers partenaires financiers (Etat, Région, Département du Doubs et autres).

**«Mme Nicole WEINMAN :** Ce sera ma dernière intervention, je vous rassure mais ce dossier-là est le type même de dossier qui me met en colère. Je vais vous dire pourquoi, parce que j'estime que quand on a des demandes de subventions avec un projet comme ATSR, on a une opportunité de bâtir, de construire, d'être ambitieux comme vous le disiez vous-même, se projeter vraiment et décider de tirer la machine. Je suis désolée mais mis à part les Prés de Vaux, je trouve que c'est un dossier qui manque d'ambition, de contenu. Malgré tout le respect que j'ai pour M. ALAUZET, je ne vois pas ce que vient faire dans ce dossier la réalisation d'un guide de gestes éco-citoyens, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire mais je trouve que si on a une chance d'avoir une subvention équivalente de l'État, quitte, c'est vrai, je sais qu'on est en situation financière peut-être difficile...

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas du tout cela. Il n'y a qu'une petite partie des projets ATSR qui sont là sur Besançon, il y en a d'autres aussi qui sont à l'Agglomération.

**Mme Nicole WEINMAN :** ...compliquée on va dire. M. LAMBERT quand il était là se plaignait lui-même du manque de dossiers et nous, ville pilote alors qu'on avait peut-être une occasion de tirer la machine, d'initier les choses, d'être ambitieux en deux mots, quelquefois on se cloisonne dans des choses qui à mon avis ne montrent pas une hauteur de vue et c'est ce qui me fait un peu crier sur ce dossier.

**M. LE MAIRE :** Entre parenthèses, je vous signale quand même que nous en avons présenté beaucoup à la demande de la Préfecture et beaucoup ont été shootés. Il y en a encore actuellement qui sont, entre autres le dossier SUPERIOR, en difficulté. Quant aux écogestes, c'est vraiment en plein dans l'ATSR et ce n'est pas quelque chose de mineur comme vous le dites.

**Mme Françoise BRANGET :** Je ne sais pas si vous vous en souvenez mais je suis déléguée, je vous représente à l'Agglomération.

**M. LE MAIRE :** Oui, mais je n'ai rien fait pour, c'est arrivé comme cela.

**Mme Françoise BRANGET :** Vous n'avez rien fait pour, oui il y a eu un petit loupé, je suis désolée mais je suis au comité de programmation ATSR...

**M. LE MAIRE :** Eh bien, vous devez comme tout Conseiller Municipal, être le rapporteur et défendre les intérêts de la Ville même si ce n'est pas votre opinion. C'est cela le rôle du rapporteur.

**Mme Françoise BRANGET** : Mais je le fais, de toute façon quand je ne suis pas d'accord, je le dis.

**M. LE MAIRE** : Rendez-moi compte de ce que vous avez dit pour moi là-bas.

**Mme Françoise BRANGET** : Je représentais en l'occurrence l'Agglomération, je ne représentais pas la Ville à ce fameux comité ATSR et il est vrai que la Ville de Besançon présente un panel de propositions qui ne sont peut-être pas très cohérentes à première vue. Effectivement M. LAMBERT, Secrétaire Général de la Préfecture, a fait quelques recommandations dont vous avez connaissance, je n'en doute pas. Par contre, je ne suis pas sûre qu'effectivement tous les projets présentés là ce soir, hormis les achats de terrains des Prés de Vaux seront pris en compte par le programme ATSR.

**M. LE MAIRE** : J'en ai encore parlé ce matin à M. le Préfet qui s'y était engagé.

**Mme Françoise BRANGET** : Ah bon ! Alors vous en savez plus que moi mais toujours est-il quand même que dans ce présent rapport, il y en a quand même pour la somme de 68 MF pour tous les projets, et en ayant enlevé les crédits d'ATSR et les subventions du Département. Alors ça fait quand même un peu chaud sur ce dossier. Je n'en dirai pas plus mais...

**M. LE MAIRE** : Mais c'était déjà très bien !

**M. Jean-Claude CHEVAILLER** : C'est vrai qu'il y a eu une réaction de la Préfecture qui après nous avoir fait remarquer que nous ne lui donnions pas de dossier, s'est montrée surprise de voir les dossiers arriver. Sa première réaction a été de dire : ça ne rentre pas «dans les clous», ce qu'ont infirmé immédiatement les gens de la Préfecture que j'ai eus encore aujourd'hui. Il y a un dossier qui aurait pu poser problème, je n'ai pas insisté, c'est celui de SUPERIOR. Il y avait un accord avec le Préfet auparavant mais je n'ai pas voulu le mettre en délicatesse devant ses services car ce qui avait été dit était exactement l'inverse à savoir...

**M. LE MAIRE** : Ce qui m'a été dit à moi.

**M. Jean-Claude CHEVAILLER** : Oui mais j'étais présent lorsque le Préfet et le Président de l'Agglomération se sont entendus, sur le dossier SUPERIOR et les Prés de Vaux, il n'y a aucun problème. Pour répondre à Nicole WEINMAN, je crois que les dossiers qui sont là sont intéressants parce que la Combe Boichard, l'aménagement d'un sentier pédagogique de découverte, ça rentre en plein dans ATSR, ne serait-ce qu'une préservation d'un milieu naturel, la pérennité du site, il y a l'aspect écologique, formation des écoliers, etc. et de la population de l'agglomération. Le Jardin des Sens, ça rentre en plein dans ce qu'on disait tout à l'heure, la reconquête complète des rives du Doubs. Alors vous n'allez pas dire l'inverse de ce que vous avez dit il y a 3 heures et demie ou 4 heures, je ne sais plus combien parce que je ne sais plus où on en est (rires) -moi je regrette j'aurais voulu aller au concert, je vois Michel ROIGNOT qui en revient, j'aurais donc eu le temps d'y aller-.

La démarche Haute Qualité Environnementale c'est tout à fait pris en compte par ATSR, on est vraiment en plein dedans. Sur cette approche, notamment sur le 3 et sur le 4 c'est-à-dire sur la Maison de Quartier de Velotte si on veut faire quelque chose de bien et sur la chaufferie bois de Planoise, on est vraiment dans le cadre ATSR, ce que les services ont reconnu. Pour l'itinéraire cyclable, ça a tiqué un petit peu car on avait demandé une subvention à l'État plus une subvention ATSR, or ce n'est pas cumulable. Simplement, il nous a été dit de demander 80 % au titre d'ATSR plutôt que demander 40 et 40, ce qui a été rectifié immédiatement par voie téléphonique.

L'itinéraire cyclable là on est en plein dedans aussi puisque dans ATSR il y a une fiche qui dit ce qu'a dit Joëlle SCHIRRER tout à l'heure, non seulement il y a les cheminements le long du Doubs mais également tous ces cheminements doux : piétonniers, cyclistes, cyclables etc. qui permettent de

rayonner dans toute l'agglomération. Et pour parler de ce qui est sur la ville -Paulette est Présidente de l'AUDAB- il y a environ 30 projets qui arrivent au titre de l'Agglomération. Alors maintenant les services sont un peu étonnés qu'on ait si bien travaillé à la fois sur la Mairie et sur l'Agglomération et ils se rendent compte que peut-être dès la première année ou dès la deuxième année, on va leur demander pratiquement l'équivalent de ce qui est prévu comme dotation complète.

Pour les friches industrielles des Prés de Vaux, vous êtes associés à cette dynamique sur les Prés de Vaux. La première chose à faire, c'est de s'assurer j'allais dire la garantie foncière, qu'il n'y ait pas un promoteur qui nous fasse n'importe quoi là au milieu ou une reprise industrielle. Toutes ces opérations qui coûtent cher sont des opérations tout à fait nécessaires, que ce soit le projet qui est défendu ici, le projet que vous défendez ou le projet qui ressortira du comité de pilotage entre la Ville, l'Agglomération, l'État, la Région, etc. Là, on répond aux critères..

Simplement j'apporte un point d'information, ces dossiers ont été étudiés le 13, ils n'ont pas été retenus parce que l'État ne veut retenir que des dossiers qui ont effectivement été acceptés en Conseil Municipal. Donc j'ai appelé cet après-midi ; il y aura une réunion du comité dans les premiers jours de décembre, c'est un engagement de la Préfecture et comme ils ont été étudiés, ce sera pour le principe. Nous avons demandé que ça passe au comité sous réserve que la mention du vote en Conseil Municipal soit jointe. Il nous a été répondu que cela ne se passait pas comme cela mais les dossiers ont été étudiés et ils répondent aux critères.

**M. LE MAIRE** : Très bien Jean-Claude et bravo !

**M. Éric ALAUZET** : Je ne suis pas surpris. Je vous attendais un peu au virage Madame BRANGET, d'ailleurs vous avez pris soin de bien m'attendre aussi. Vous avez pris soin que ce soit Mme WEINMAN qui rapporte les propos de M. LAMBERT. Je crois pour autant qu'il faut qu'on fasse un effort pour plus de lisibilité et de globalité à notre projet. C'est pour cela que je faisais tout à l'heure référence à propos du projet touristique à une vision globale sur la dimension des espaces verts, donc moi je vais m'attacher à ce travail-là, je crois que c'est important. En tout cas, dans le projet d'agglomération il y a cette réflexion globale. Il faut qu'on la décline simplement au niveau de la Ville. Et pour vous dire aussi pourquoi on est dans la globalité : si moi j'ai retenu dans le cadre du petit budget que j'avais pour les espaces verts cette année la Combe Boichard et le Jardin des Sens, qui a été menée, puisque c'est un projet qui est à destination des mal-voyants c'est qu'on a aussi le projet global mené par Jean-Jacques DEMONET sur les handicapés, et c'est cela qui m'a fait retenir plutôt ce projet-là que d'autres. Donc voyez, il y a du liant quand même dans tout cela mais il faut qu'on formalise un peu mieux.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : Une question purement technique et pour mettre un peu à jour les choses, sur le projet friche des Prés de Vaux. La société qui posera le plus de problèmes, je pense, sera PHYSENTI, où en est-on et est-ce qu'on sait à peu près à la louche le prix du coût de la destruction ?

**M. LE MAIRE** : Non. On est toujours en contentieux.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : Il fut un temps où ça devait être vendu.

**M. LE MAIRE** : On ne sait pas, on n'arrive pas à avoir des informations. Je ne dirais rien sur ce sujet afin d'éviter d'avoir des difficultés, d'autres en ont eu avant moi donc par rapport à cela, silence radio. On ne veut rien vous cacher, mais c'est très compliqué. On ne connaît pas le coût de la destruction si ce n'est qu'il sera très élevé car en plus il faut ajouter la dépollution du site qui n'est pas rien.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : Normalement, c'est le pollueur qui dépollue.

**M. LE MAIRE :** Oui, on le sait sauf que s'il y a un siècle de pollution tu iras les retrouver. On sait que qui pollue paie mais ce n'est pas facile et la destruction non plus. Les anciens de Rodhia qui ont vu construire cela m'ont dit : il y a des pylônes en béton -je reprends leur expression- il faudra envoyer des scudes. Je ne suis pas sûr qu'on va envoyer des scudes là-bas. D'autre part, certains se posent la question : est-ce qu'il faut le détruire ou est-ce qu'il faut essayer d'en conserver une partie pour y faire autre chose ? Je vois l'Adjoint à l'Urbanisme qui fronce les sourcils, on n'en sait rien mais il ne faut rien exclure».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 8 octobre 2002.*